



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01
Emise-le : 08/07/2021
Révisée-le :
Rév. N° : 00
Nombre de Pages : 14

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

À l'attention des Prestataires / Fournisseurs de la CBG

À travers l'ensemble des engagements pris par la CBG en matière de développement durable, la CBG soutient et promeut les principes du « Global Compact » dans sa sphère d'influence et les intègre dans sa stratégie et ses opérations quotidiennes avec ses partenaires.

Ce document, qui formalise l'engagement de la CBG dans les domaines de l'Éthique et du Développement Durable, conduit la Direction Achats & Logistique à rappeler, à ses prestataires / fournisseurs de biens ou de services (ci-après désignés les « Prestataires/Fournisseurs » ou individuellement le « Prestataire/Fournisseur »), les principes que chacun d'entre eux s'engage à défendre et à respecter en contractant avec la CBG.

Le Prestataire, en contractant avec la CBG, s'engage à respecter les principes suivants :

Éthique :

Plusieurs étapes rythment la vie d'un contrat : la réunion de lancement, la réunion d'ouverture, la revue de contrat, la gestion des risques et le renouvellement du contrat.

- **RESPECTER LES PRINCIPES DÉFENDUS PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Le Prestataire s'engage à respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et, en particulier, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

- **NE PAS RECOURIR AU TRAVAIL DISSIMULÉ ET RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR**

Le Prestataire s'interdit de recourir au travail dissimulé. Il s'engage notamment à s'acquitter de toutes ses obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans le pays concerné.

- **S'ENGAGER A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION**

Le Prestataire déclare interdire l'offre ou le versement de pot-de-vin à ses clients ou à des relations de ses clients. Il déclare également interdire à tout membre de son personnel de



TITRE :

**POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

solliciter ou d'accepter un pot-de-vin, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.

Pratiques sociales :

- RESPECTER LA RÉGLEMENTATION SOCIALE AINSI QUE TOUTE LA RÉGLEMENTATION SPECIFIQUE A SON ACTIVITÉ

Le Prestataire s'engage notamment à :

- Ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel,
- Ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ou punition corporelle en matière de discipline,
- Respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité.
- METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE QUALITÉ ET PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE SON PERSONNEL QUI CONSTITUE UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DANS L'EXERCICE DE SON ACTIVITÉ.

Pratiques environnementales et santé et sécurité:

- ADHÉRER AUX PRINCIPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Prestataire déclare adhérer et respecter les principes fondamentaux de protection de la santé et la sécurité et de l'environnement par la mise en place d'une politique santé et sécurité et environnementale visant à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession.

- RESPECTER LA REGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT EN VIGUEUR.

Le Prestataire s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation locale, nationale et internationale en vigueur, comme les principes généraux de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans le cadre de son activité pour le compte de la CBG.

- S'ENGAGER À MAITRISER LES IMPACTS DE SON ACTIVITÉ SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT ET S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE.



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES
DE LA CBG**

Le Prestataire s'engage à maîtriser les impacts de son activité, bien ou service produit, sur la santé, la sécurité et l'environnement par la mise en place de processus d'identification des conséquences de son activité sur l'environnement. Il s'engage à mettre en place un processus d'amélioration continue de gestion et de maîtrise des impacts sur la santé, la sécurité et l'environnement de son activité.

- **PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS LES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

Le Prestataire s'engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. Il s'engage également, auprès de la CBG, à s'assurer que ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

- **ACCEPTER LA POSSIBILITE POUR LA CBG DE PROCEDER A DES AUDITS AFIN DE VÉRIFIER L'APPLICATION DES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

Accord et signature :

Je soussigné(e), au nom et pour le compte de (Nom de l'entreprise), accepte la Charte Achats Durables de la CBG et engage notre entreprise à respecter les :

Nom de l'entreprise :

Date :

Nom du signataire :

Fonction :

Signature et tampon de l'entreprise